

COMMISSARIAT GENERAL

.....
COMMISSARIAT DES IMPÔTS *pi*

.....
Direction du Cadastre, de la Conservation
Foncière et de l'Enregistrement *2*

N° *075* /2022/CG/CI/DCCFE

Communiqué de l'Office Togolais des Recettes

Relatif à la recrudescence des arnaques téléphoniques

Le Commissaire Général de l'Office Togolais des Recettes (OTR) porte à la connaissance du public en général et des usagers de la Direction du Cadastre, de la Conservation Foncière et de l'Enregistrement (DCCFE) en particulier que depuis un certain temps, des actes d'escroquerie menés par des individus mal intentionnés, se faisant passer pour des agents de ladite direction, ont été constatés.

Le mode opératoire utilisé par ces gens, consiste à appeler des requérants qui ont introduit des dossiers d'immatriculation avec des différents numéros, leur demandant de payer des frais supplémentaires par transfert tmoney et flooz pour la suite du traitement de leurs dossiers.

Le Commissaire Général tient à informer le public que ces individus ne sont pas des agents de l'OTR et décline toute responsabilité quant aux actes posés par ces arnaqueurs.

En outre, il est rappelé que les paiements à la Direction du Cadastre, de la Conservation Foncière et de l'Enregistrement se font uniquement dans les agences des banques partenaires et sur les bornes électroniques mises à la disposition des usagers au siège de l'OTR et à la DCCFE.

Par conséquent, le public est invité à plus de vigilance, à s'abstenir d'envoyer de l'argent par tmoney et flooz et à signaler ces tentatives d'escroquerie en appelant le numéro 8280, la Police ou la Gendarmerie afin que ces auteurs soient appréhendés.

Le Commissaire Général remercie tous les usagers des services de la DCCFE pour leur bonne compréhension.

Fait à Lomé, le 20 JUIN 2022

Le Commissaire Général pi



Philippe Kokou B. TCHODIE